Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260415-13042026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026

DATE D'AFFICHAGE : 08/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, RÉHAULT et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick. Madame MOUAFFIK Camélia qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Sylvain.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 13.04/2026 : PARTICIPATION FINANCIERE ECOLE PRIVEE LA COLOMBE NOE DE HEDE-BAZOUGES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, l'article L. 212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles et/ou les écoles élémentaires privées d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Pour l'année 2025, le coût moyen départemental établi par la Préfecture en concertation avec les représentants des Maires, est réparti comme suit :

- 493 € pour les élèves en cycle primaire ;
- 1 554 € pour les élèves en cycle maternelle.

L'école privée La Colombe de Noë de Hédé-Bazouges demande, pour l'année 2025 – 2026 une participation de la commune comme suit :

- Maternelle : 1 536,22 €
- Primaire : 307,81 €
- Subvention sorties scolaires : 29,56 €
- Subventions fournitures scolaires : 43,01 €

Soit un montant total, pour 31 élèves (11 maternelles et 20 élèves) : 25 304,29 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE de régler cette participation.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 15 AVR. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 15 AVR. 2026